



Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2025
Français
Original : anglais

Onzième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Lettre datée du 28 février 2014, adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2014/136)

États-Unis d'Amérique* : projet de résolution

Le chemin vers la paix

L'Assemblée générale,

Déplorant les tragiques pertes en vies humaines qu'a causé le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies a pour but premier, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de régler les différends par des moyens pacifiques,

Demande instamment qu'il soit mis fin au conflit dans les plus brefs délais et *plaide* pour une paix durable entre l'Ukraine et la Fédération de Russie.

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

